

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

2 novembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

2 novembre 2023

Nombres de conseillers

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

L’AN DEUX MIL VINGT TROIS, MARDI 7 NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s’est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. COLIN, M. BELFORT, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, Mme EL KRIMI, Mme GUYON, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

Absents excusés : M. BARRIER donne procuration à M. Fabien LECERF,
M. FIMIEZ
Mme JODEAU BELOTTI

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LE DRÉAU

9. Adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d’infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Délibération DE07-07112023

Mme le Maire informe le Conseil municipal du projet du Département de mise en place d’un groupement de commandes pour la mise en place d’infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Mme le Maire rappelle aux conseillers municipaux, l’organisation envisagée de la maîtrise d’ouvrage :

- La commune de VOIVRES LES LE MANS décide de participer à la démarche groupée proposée par le Département de la Sarthe.
- Le Conseil municipal décide de valider la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe, conformément à l’article 28 de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de l’installation sur son territoire d’infrastructures de recharges pour véhicules électriques :

La commune accepte de désigner comme coordonnateur de ce groupement de commandes le Département de la Sarthe.

L'adhésion au groupement de commandes est gratuite. Dès lors qu'un projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique est engagé, le Conseil municipal s'engage à financer l'ensemble de l'opération.

Les documents joints en annexe précisent les premiers éléments transmis au Service Réseaux du Département pour l'analyse de cette demande.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal DECIDE :

- D'entrer dans le groupement de commandes créé en vue de déployer un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- De valider la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe et d'autoriser Mme le Maire à la signer
- De désigner le Département de la Sarthe comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 13 novembre 2023

Le Maire
Martine COUET

La secrétaire de séance
Sylvie LE DRÉAU

